



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 10<sup>e</sup> jour de janvier 2022 à 16h45.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Employé numéro 32-0028 – Conclusions de l'enquête administrative
3. Employé numéro 61-0006 – Fin de la période de probation
4. Acquisition du lot 6 473 820 – Mandat au notaire et désignation de signataires
5. Acquisition du lot 5 556 330 – Autorisation, mandat au notaire et désignation de signataires
6. Parole aux contribuables
7. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 7<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Caroline Nielly  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Nielly, directrice générale de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 janvier 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 7 janvier 2022.



Caroline Nielly  
Directrice générale